

Diagnostic et prise en charge de l'EHS réponse de Priartem

Bonjour à tous

Je vous transfère la réponse de Priartem à ma question concernant les personnes électrosensibles.

Si vous n'avez pas le temps de tout lire, je vous copie colle le lien dans lequel vous trouverez le paragraphe concernant le certificat médical délivré par le médecin traitant :

http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2014/14-06/ste_20140006_0000_0053.pdf

A lire aussi dans le premier lien toute la documentation concernant ce problème. Les infos ne manquent pas.

Merci de faire suivre à toutes les personnes déjà concernées.
mm

MAIL DE PRIARTEM :

Bonjour,

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser le délai de notre réponse. Notre association est composée uniquement de bénévoles et nous sommes débordés de demandes.

Pour vous aider dans vos démarches vis-à-vis de votre médecin traitant, vous trouverez des documents utiles sur notre site à la rubrique

<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/pack-pour-informer> .

En particulier, je vous signale le lien vers les lignes directrices de l'Académie Européenne de médecine pour le diagnostic et la prise en charge de l'EHS:

<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/ehs/lignes-directrices-europaem-2016-ehs-cem#more509>

A noter également la note d'information émanant de la DGS, légitimant la possibilité pour les médecins de faire apparaître cette mention selon leur appréciation du cas.

http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2014/14-06/ste_20140006_0000_0053.pdf

Bien à vous,

Pour l'équipe Priartem Patricia

en charge des courriels

correspondante Priartem Allier

Permanences Priartem au 01 42 47 81 54 :

- les lundi, mardi, vendredi de 10 h à 13 h

- pour les questions spécifiques à l'électrosensibilité : mercredi de 9h à 11h30 et jeudi de 14h30 à 17h 30

Sites :

Priartem : www.priartem.fr

Collectif des électrosensibles de France, membre de Priartem : www.electrosensible.org

Priartem Ong sur Facebook

Pour l'indépendance de notre action, votre adhésion est essentielle

<http://priartem.fr/Adherer-et-soutenir.html>

Objet: Contact en ligne

Date: 11.12.2016 09:50

À: contact@priartem.fr

Veillez trouver le détail du formulaire de contact en ligne

Sujet : certificats EHS 81

Message :

Je lis dans différents témoignages que des médecins ont donné à leurs patients des certificats d'électrosensibilité.

Est-ce que vous pourriez dire sur quelle base sont établis ces certificats ?

Est-ce juste sur les symptômes évoqués par le patient ou existe-t-il des examens qui ne pourraient être remis en question (autres que ceux du Pr Belpomme qui obligent les personnes à se déplacer sur Paris).

Merci

Links:

[1] <http://www.priartem.fr>

[2] <http://www.electrosensible.org>